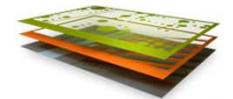


Promove

# Forum économique régional

## Urbanisme & construction

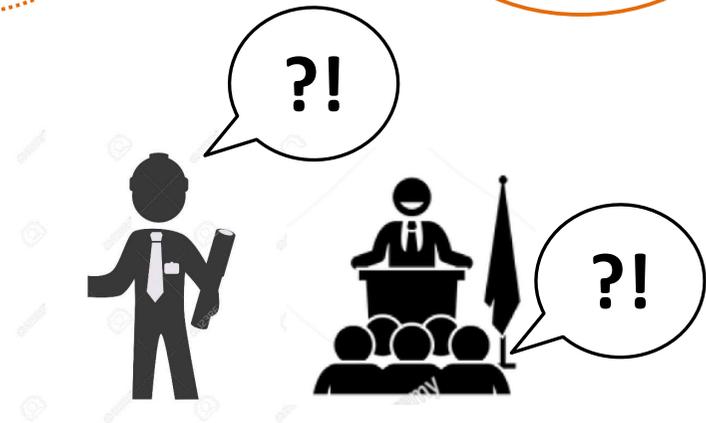
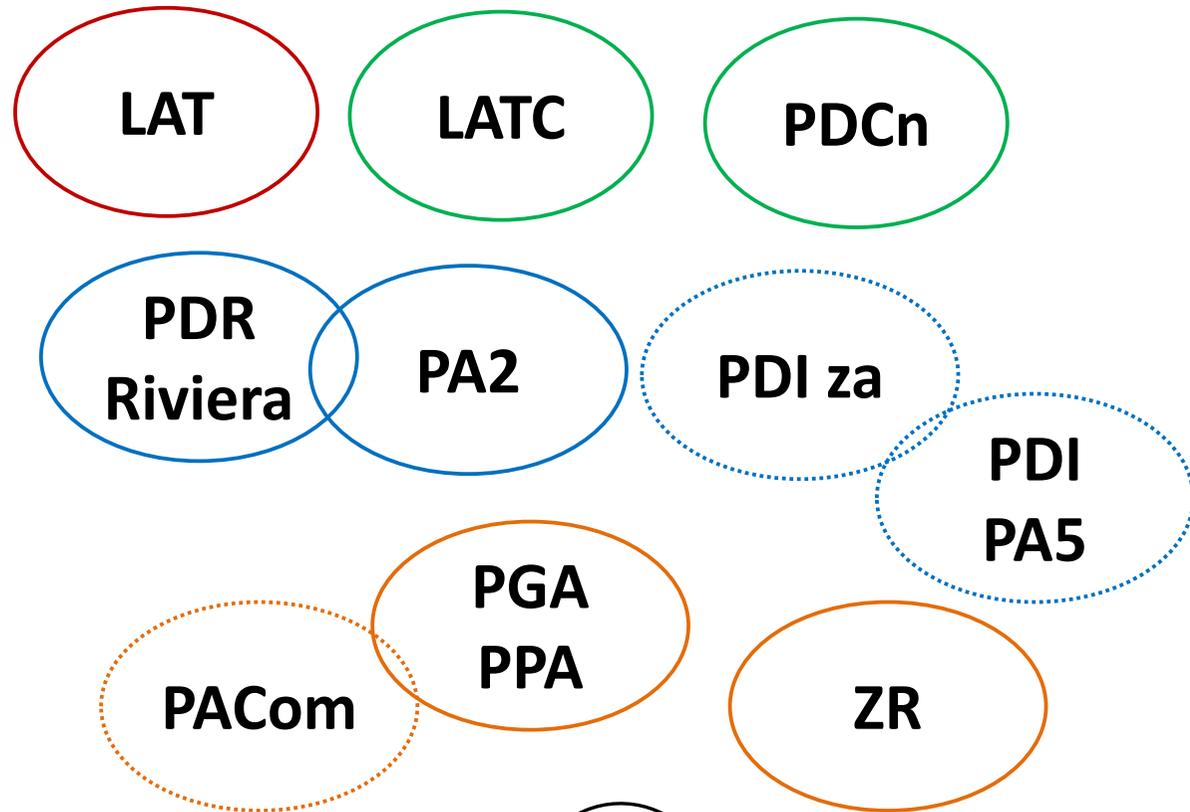
22 juin 2022



Se repérer dans tous les outils  
de l'aménagement du territoire

...

et accompagner les grands  
enjeux stratégiques



Se repérer dans tous les outils  
de l'aménagement du territoire

...

et accompagner les grands  
enjeux stratégiques

Bases légales et plan directeur cantonal

Plans directeurs régionaux-intercomm.

Stratégie pour 15 à 25 ans

Coordination intercomm. des politiques publiques

Contraignant pour les autorités

Plans directeur communaux

Plans d'affectation

Modes d'utilisation du sol par zones

Contraignant pour les propriétaires

Se repérer dans tous les outils  
de l'aménagement du territoire

...

et accompagner les grands  
enjeux stratégiques

## Bases légales et plan directeur cantonal

*Evolution fondamentale sur 2014-2019*

## Plans directeurs régionaux-intercomm.

Stratégie pour 15 à 25 ans

Coordination intercomm. des politiques publiques

Contraignant pour les autorités

*Plans actuels antérieurs à 2014*

## Plans directeur communaux

*Plans actuels antérieurs à 2014*

## Plans d'affectation

Modes d'utilisation du sol par zones

Contraignant pour les propriétaires

*Révision générale en cours*

## Plan directeur Riviera 2002

«Plan d'intention servant de  
référence et d'instrument de  
travail pour les autorités»  
*ancien art. 31 LATC*

Ne répond plus que  
partiellement aux buts et  
principes de l'aménagement du  
territoire, et au PDCn



# Projet d'agglomération PA2 2011

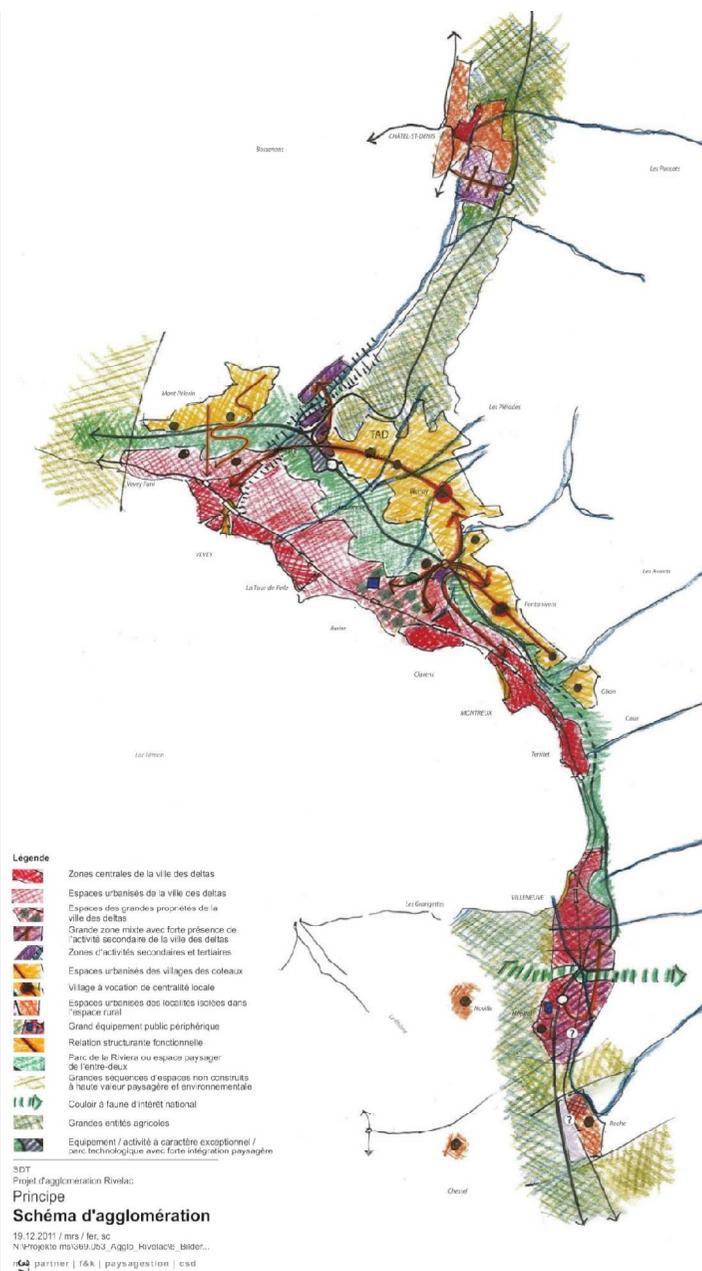
Schéma directeur

*Les Municipalités se sont en 2011 engagées  
à le mettre en œuvre*

*Repris par la mesure R14 du PDCn*

Evalué en 2012 comme insuffisant par la  
Confédération

Ne répond plus que  
partiellement aux buts et  
principes de l'aménagement du  
territoire, et au PDCn



- *Manque de coordination entre développement urbain et réseaux de transports*
- *Absence de priorisation des quartiers en fonction de la desserte*
- *Manque d'une stratégie de priorisation du développement urbain autour des gares avec limitation en périphérie*
- *Lacune dans la gestion des TIM, n'induisant pas de report modal*
- *Stratégies sectorielles insuffisamment traduites en mesures*

# Projet d'agglomération PA5 et Plan directeur intercommunal 2025-2026

Cofinancement des mesures  
infrastructurelles 2028-2031



# Les grands enjeux pour la région



La bonne affectation au bon endroit : habitation, économie, équipements publics, tourisme, etc.



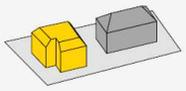
Orienter l'urbanisation vers l'intérieur et créer un milieu bâti compact



Coordonner l'urbanisation et TP et planifier en priorité les sites desservis de manière appropriée par les TP



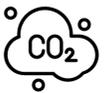
Politique de stationnement et maîtrise du trafic



Assurer une densification de qualité des espaces urbains



Qualifier les espaces publics



Réduire les effets sur l'environnement



Lutter contre l'îlot de chaleur urbain et assurer la présence de la nature en ville



Développer les ressources renouvelables au sein des villes



Préserver l'environnement et le grand paysage

# Plan directeur intercommunal des zones d'activités 2023-2024

## LEGENDE

### Données de base

- Périmètre SRGZA
- Limites communales
- Périmètre compact Agglo Rivelac

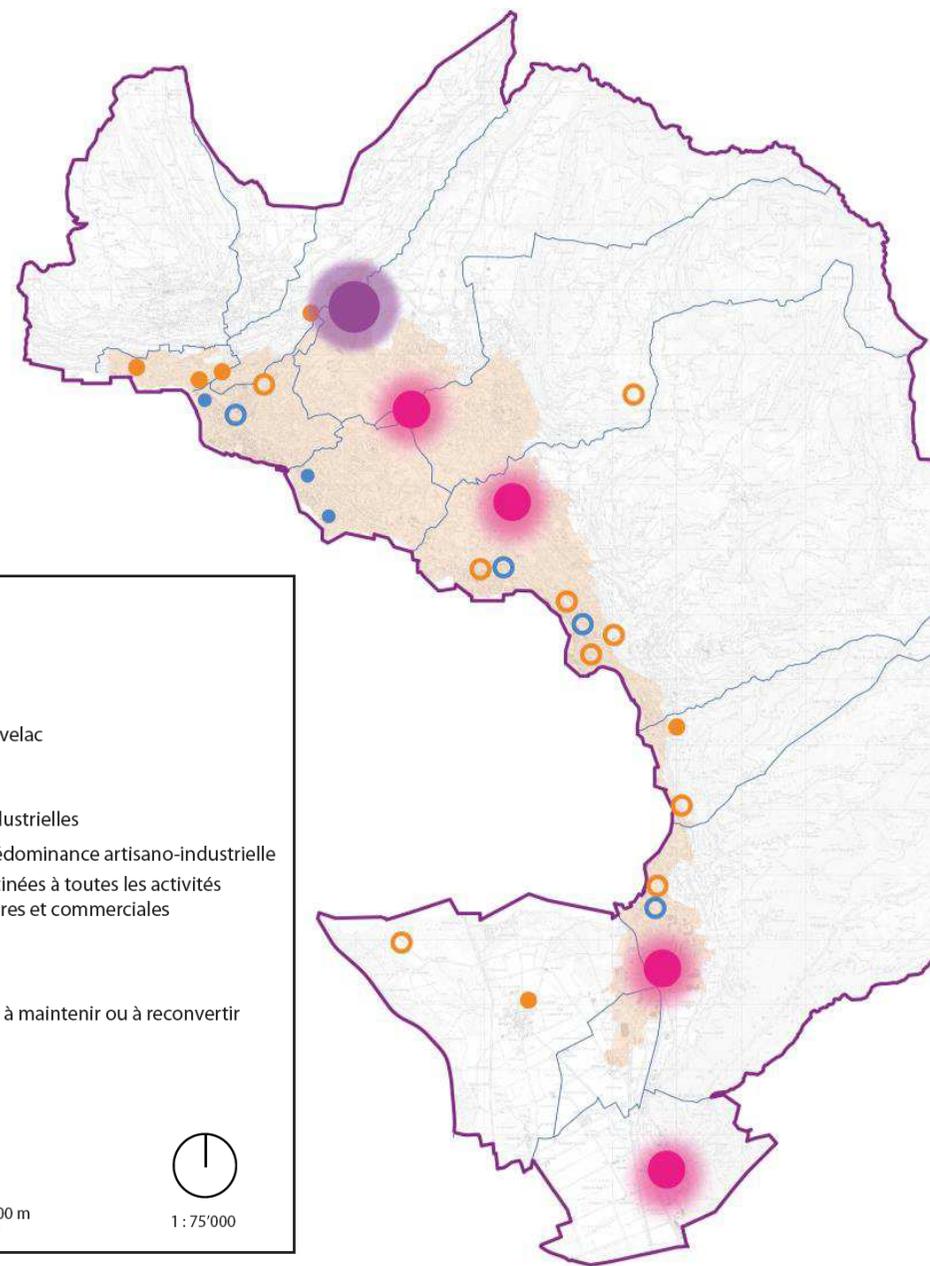
### Destination des zones d'activités

- Zone d'activités artisano-industrielles
- Zone d'activités mixtes à prédominance artisano-industrielle
- Zone d'activités mixtes, destinées à toutes les activités y compris les activités tertiaires et commerciales
- Réserve stratégique
- Zone d'activités locale
- Zone d'activités locale (ZAL) à maintenir ou à reconvertir
- Plateau tertiaire
- Plateau tertiaire potentiel

0 4'000 m



1 : 75'000

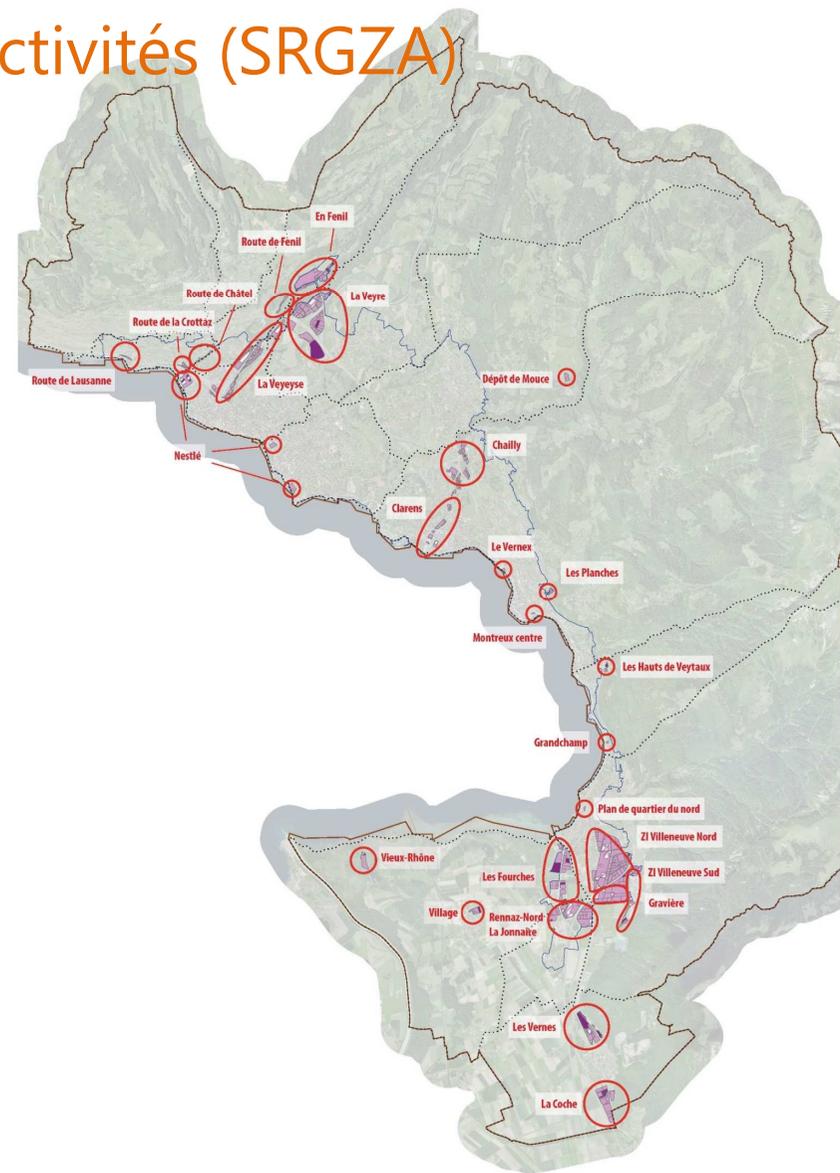


## Stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA)

**Stratégie de gestion des zones d'activités (Etat de Vaud, 2016) :** Manque entre 10 et 31 ha de ZA sur le périmètre Rivelac

### Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (en cours)

- Croissance de la population Rivelac depuis 2011: **1.10%**
- Croissance des emplois Rivelac depuis 2011: **1.05%**
- 2018 : **0.39 ETP/habitant** (VD 0.46 ETP/habitant)
- Activités secondaires: **14.4% des emplois**
- Décroissance du secondaire : **-1.2%/an** (VD + 0.6%/an)
- Croissance du tertiaire : **+1.5%/an** (VD + 2.0%/an)
- ~ 2'200 EPT secondaires en zone mixte avec un fort besoin de relocalisation

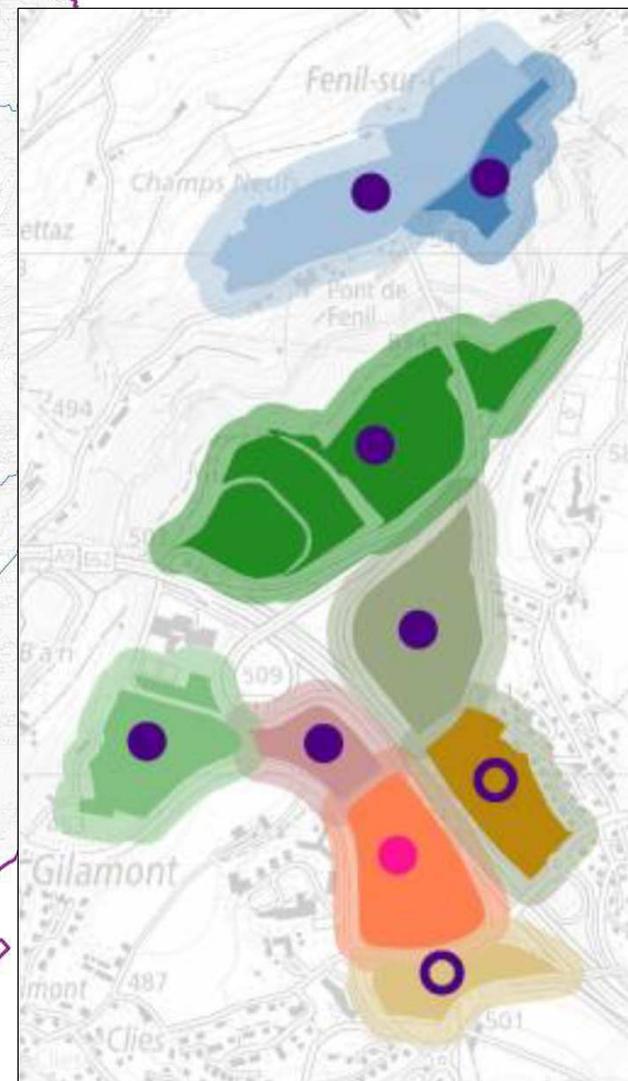
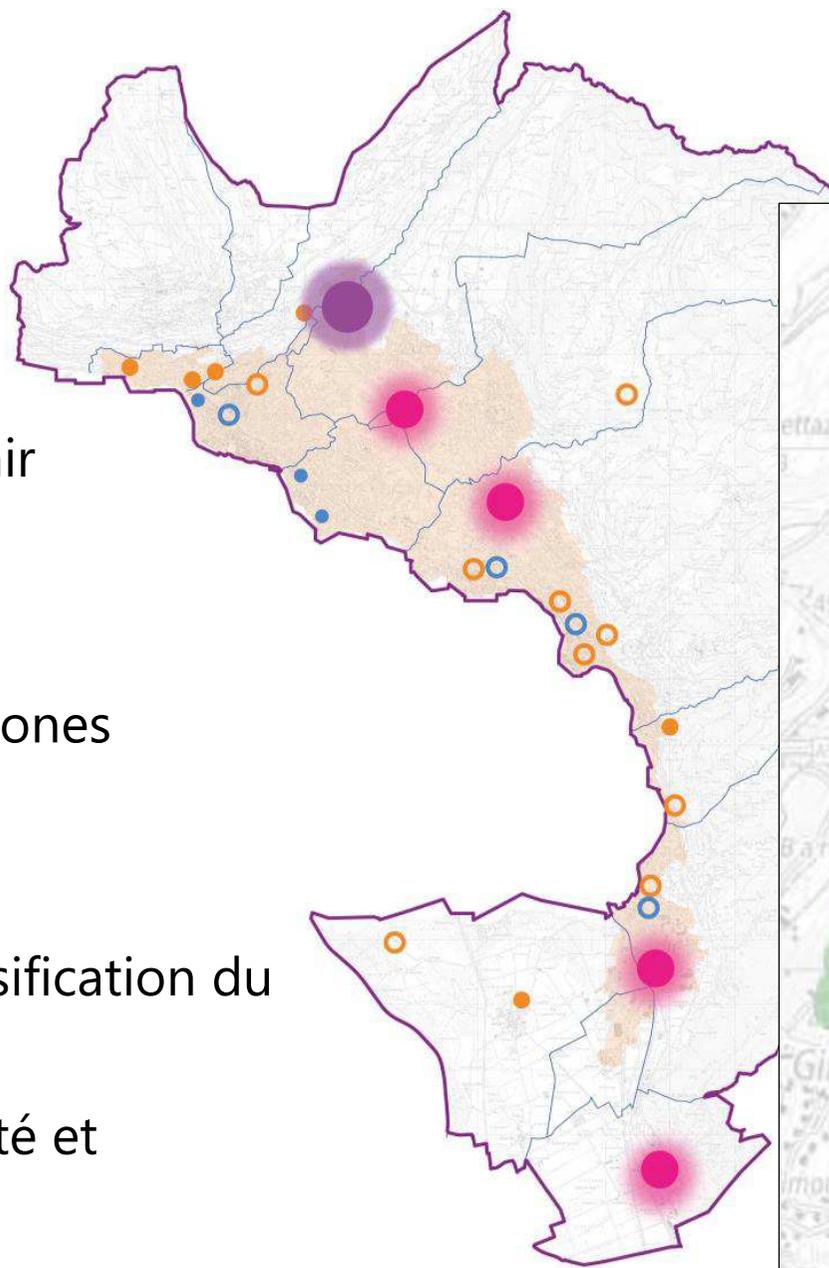


Objectif général :

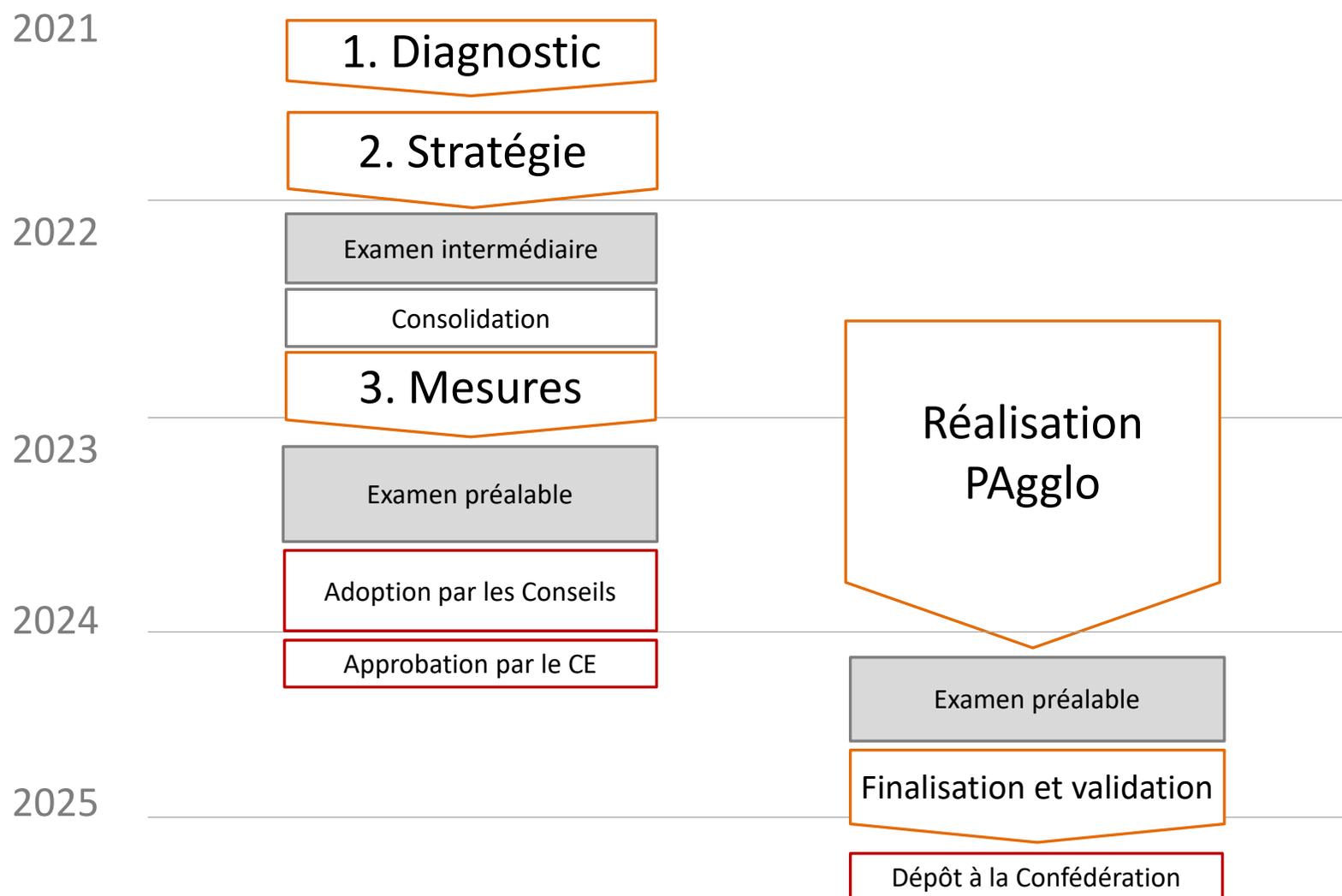
Mettre à disposition des zones d'activités répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie, permettant d'améliorer la part d'emplois par habitant et de soutenir le secteur secondaire.

Moyens:

- ✓ classification et destination des zones d'activités
- ✓ densités-cibles
- ✓ mobilisation des réserves et densification du bâti
- ✓ reconversions (mise en conformité et classement)



# Calendrier SRGZA et Plan d'agglomération (PA)



Se repérer dans tous les outils  
de l'aménagement du territoire

...

et accompagner les grands  
enjeux stratégiques

Bases légales et plan directeur cantonal

PDI + PDIZA

Stratégie pour 15 à 25 ans

Coordination intercomm. des politiques publiques

*Révision en cours pour 2024-2026*

Plans directeur communaux

Plans d'affectation

Modes d'utilisation du sol par zones

Contraignant pour les propriétaires

*Révision générale en cours*

## Révision des plans d'affectation communaux (PACom)

- Définit au minimum le mode d'utilisation du sol (zones d'affectation), la mesure d'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit
- Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)
- Doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent
- Opposable aux tiers



Plan

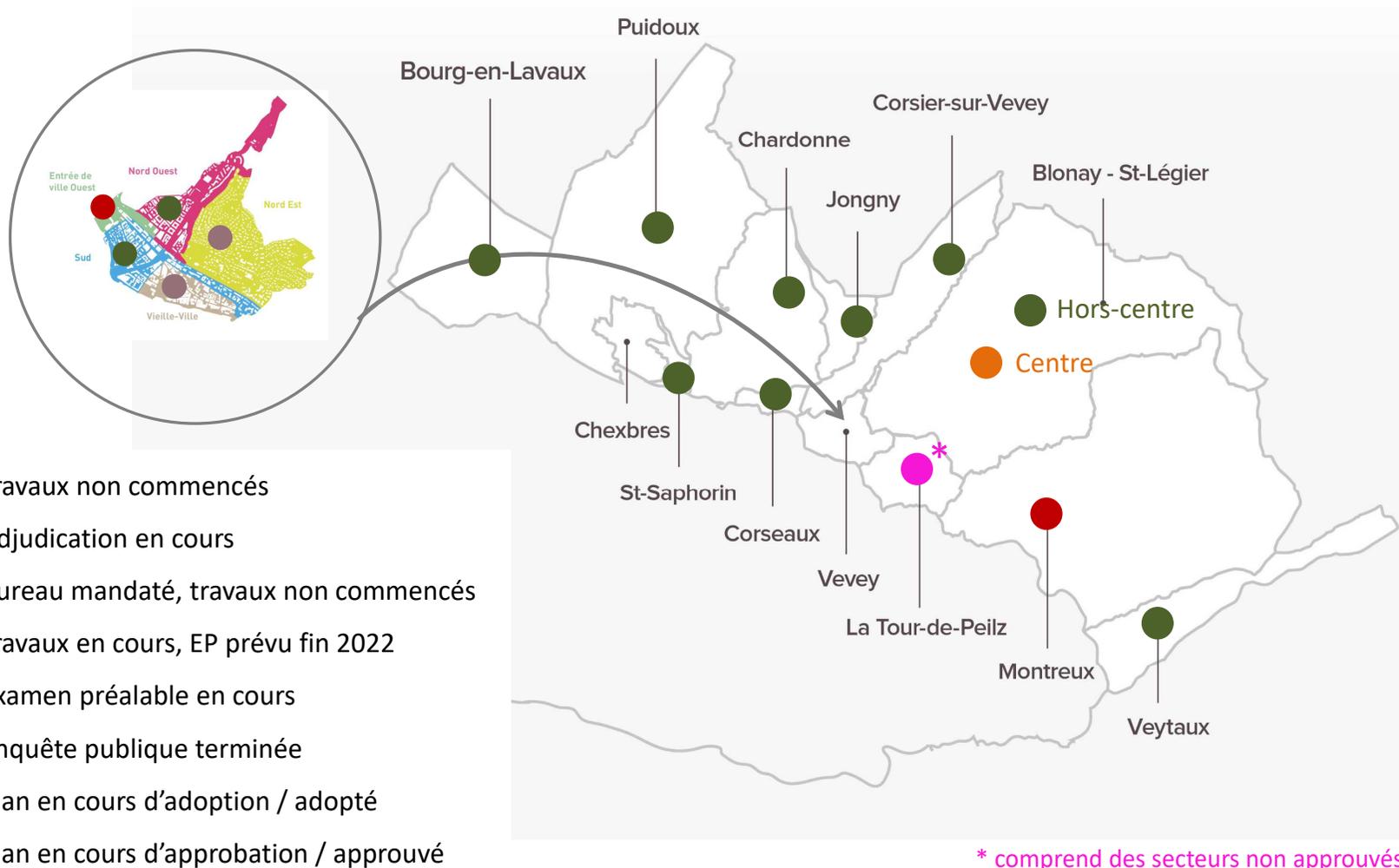


Règlement



47 OAT

# Etat des plans d'affectation communaux



## Révision des plans d'affectation communaux (PACom)

Phase de transition avec

- Zones réservées
- Possibilité pour les Municipalités d'appliquer l'art 47 LATC 14 mois avant enquête
- Dès enquête publique, phase transitoire

Cas particulier des plans d'avant 1980 (Blonay, Montreux, Vevey)

